

Stage

La Déclaration 2483 du 30 Avril

Objectif

- maîtriser la rédaction de la déclaration de participation financière des entreprises à la formation professionnelle continue, en application de la réglementation

Profil Stagiaire

responsables et membres des services Formation chargés de préparer et/ou de rédiger la déclaration du 30 avril

PROGRAMME**Compétences Visées**

Gérer et optimiser la participation financière de l'entreprise
Etre capable de préparer et de remplir la déclaration 2483 en liaison avec les autres services de l'entreprise

▶ **Rappel de la réglementation sur la participation financière**

Calcul de l'obligation de dépense :
 . nouvelles cotisations Formation des entreprises : cotisation DIF sur CDD, cotisations conventionnelles obligatoires
 . nouvelles règles d'imputabilité des actions de formation
 Nature des dépenses imputables et conditions :
 . dépenses subies
 . dépenses volontaires
 . liens directs ou indirects des dépenses avec les actions de formation
 . insuffisance et excédents de dépense, reports, calculs
 Calcul des dépenses imputables : coûts pédagogiques, salaires, allocation
 Formation, frais annexes, bilans et VAE

▶ **La déclaration 2483 du 30 avril**

Contenu et structure
 Notice explicative
 Interprétation, rapprochement des rubriques avec le déroulement de la formation dans l'entreprise
 Documents annexes à tenir à disposition

▶ **Le contrôle de la formation**

Contrôle par le Comité d'entreprise
 Contrôle fiscal
 Prévention, préparation, déroulement
 Recours, contentieux

EN SAVOIR +**Le + Pédagogique**

Afin de faciliter l'acquisition des compétences, un exercice de mise en application occupera la majeure partie de la seconde journée du stage
 Les stagiaires sont invités, à cette occasion, à apporter les cas particuliers de leur entreprise pour qu'ils fassent l'objet d'une analyse en groupe

Profil animateur

responsable Formation

Contact

Karine COLOVIC
 01 44 94 16 06
 kcolovic@demofr

Où et quand ?

- ▶ 25 - 26 janvier : Paris
- ▶ 15 - 16 février : Bordeaux / Caen / Lille / Lyon / Marseille / Nancy / Nantes / Paris / Rouen / Strasbourg / Toulouse
- ▶ 22 - 23 mars : Paris
- ▶ 26 - 27 avril : Bordeaux / Caen / Lille / Lyon / Marseille / Nancy / Nantes / Paris / Rouen / Strasbourg / Toulouse
- ▶ 31 - 1 juin : Paris
- ▶ 5 - 6 juillet : Paris
- ▶ 6 - 7 septembre : Bordeaux / Caen / Lille / Lyon / Marseille / Nancy / Nantes / Paris / Rouen / Strasbourg / Toulouse
- ▶ 4 - 5 octobre : Caen / Lille / Nancy / Nantes / Paris / Rouen / Strasbourg
- ▶ 3 - 4 novembre : Bordeaux / Lyon / Marseille / Paris / Toulouse
- ▶ 1 - 2 décembre : Caen / Lille / Nancy / Nantes / Paris / Rouen / Strasbourg